

# Assurance marine NFP

## Limites de navigation

Le conducteur du bateau doit naviguer uniquement à l'intérieur des limites de navigation décrites ci-dessous.



**1** Vous pouvez naviguer dans les eaux intérieures et côtières du Canada et des États-Unis.

**2** Il est interdit de naviguer au sud du 40e parallèle nord, ce qui correspond approximativement à :

- 70 km au sud de la ville de New York, dans l'état de New York
- 600 km au sud de Portland, dans l'état de l'Oregon

**3** Vous pouvez naviguer le long de la côte ouest, en respectant les limites suivantes :

- Ne vous aventurez pas au nord des eaux territoriales canadiennes les plus septentrionales.
- Ne vous aventurez pas au sud du 40e parallèle nord dans les eaux côtières du Canada et des États-Unis.
- Ne vous aventurez pas à plus de 100 milles nautiques au large des côtes.
- Ne vous aventurez pas à plus de 20 milles nautiques au large des eaux côtières ou des eaux de marée de l'île de Vancouver et de l'archipel de Hāida Gwāii.

**4** Vous pouvez naviguer le long de la côte nord, mais uniquement dans les eaux de la baie d'Hudson et de la baie James, ainsi qu'à l'intérieur du périmètre suivant :

- Ne vous aventurez pas à plus de 100 milles nautiques au large des côtes.
- Ne vous aventurez pas dans les eaux de l'océan Arctique, y compris le détroit d'Hudson.

**5** Vous pouvez naviguer le long de la côte est, en respectant les limites suivantes :

- Ne vous aventurez pas au nord du 52e parallèle nord.
- Ne vous aventurez pas au sud du 40e parallèle nord dans les eaux côtières du Canada et des États-Unis.
- Ne vous aventurez jamais à plus de 100 milles nautiques au large des côtes.

**6** Vous pouvez naviguer près de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire d'outre-mer français, dans les limites suivantes :

- Ne vous aventurez jamais à plus de 100 milles nautiques au large des côtes.

**7** Renseignez-vous auprès de votre courtier sur les zones de navigation étendues de la côte Ouest pour les endroits suivants :

- San Diego (É.-U.)
- Cabos San Lucas (Mexique)

**8** Renseignez-vous auprès de votre courtier sur les zones de navigation étendues de la côte Est pour les endroits suivants :

- La Floride, au nord de Jacksonville
- La Floride, au sud de Jacksonville, y compris les Bahamas
- Les Caraïbes (sauf Cuba et Haïti)